

Gaza : mettre fin à l'impunité !

Le 20 avril 2026, une plainte pénale a été déposée devant le parquet national antiterroriste, contre X, pour complicité de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de crime de génocide, visant FedEx ainsi que l'ensemble des acteurs privés de la chaîne logistique ayant permis, en territoire français, le transit de composants essentiels d'avions de combat F-35 servant directement aux combats ou à la logistique à destination d'Israël.

Chaque maillon de cette chaîne d'approvisionnement du régime israélien de colonisation, d'occupation, d'apartheid et de génocide en Palestine, doit rendre des comptes.

Plusieurs rapports établissent la prise en charge, par l'entreprise de transport et de logistique FedEx, de cargaisons chargées de composants indispensables aux avions de chasse F-35 dont l'utilisation dans le cadre du génocide à Gaza a été documentée - au niveau de leur capacité d'armement, de ciblage et de contre mesure : systèmes de ciblage électro-optique, casques de visée, modules de guerre électroniques. Nous pouvons ainsi noter dans le rapport PYM-UP qu'entre le 4 avril 2025 et le 25 octobre 2025 en effet, au moins 117 cargaisons ont été expédiées, via la France, depuis des sites du fabricant de F-35 Lockheed Martin et des bases aériennes aux États-Unis vers Israël et en majorité vers la base aérienne militaire de Nevatim (seule base F-35 d'Israël).

Nous exigeons donc en priorité l'ouverture d'une enquête judiciaire sur l'implication de FedEx, mais également sur celle de l'ensemble des acteurs privés impliqués dans ces livraisons, des fabricants de matériel militaire aux entreprises de fret, sous-traitants aéroportuaires et sociétés logistiques, en passant par les compagnies aériennes.

Les autorités françaises doivent également rendre des comptes, puisque les entreprises concernées engagent des procédures auprès d'elles pour obtenir des autorisations, et doivent fournir l'intégralité de leurs bordereaux de livraison. Les responsabilités pénales des dirigeants comme des personnes morales doivent être recherchées.

La France est tenue de prévenir le risque de génocide à Gaza, selon la Cour Internationale de Justice. Au contraire, en facilitant ou en fermant les yeux sur les transits et les exportations de composants militaires illicites vers un pays soupçonné de commettre des crimes de guerre, crimes contre l'humanité et de génocide, elle engage sa responsabilité morale et légale.

Il est grand temps de mettre fin à ces crimes et à l'impunité qui les entoure ! Nos organisations poursuivront la mobilisation, à travers des actions en justice comme à travers d'autres leviers d'action syndicale et populaire, tant que ces crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide continueront d'être commis par Israël, en Palestine et ailleurs, avec la participation des autorités et des entreprises.

Cette action est soutenue par une coalition de mouvements populaires, organisations associatives et syndicales en France : NIDAL, UJFP, JURDI, Stop Arming Israël France, la campagne BDS France, la CGT 93, la fédération CGT des transports, l'Union Locale CGT Roissy, Sud Aérien.

